

DELIBERATION n° CS 21 03 26  
Séance du jeudi 5 Mars 2026

REGLEMENT DU RIFSEEP

Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 12  
Procuration :  
Absent : 7

Date de la convocation

Le 16/02/2026

Date d'affichage

Le jeudi 5 Mars 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Didier DUPRONT, M. Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Céline SALLES, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jacques FAUBEC, M. Claude NEF, M. Thierry REVEIL

Les modifications apportées au tableau des emplois nécessitent de réviser l'affectation de certaines fiches de poste aux groupes institués pour l'attribution du régime indemnitaire aux agents. Ces modifications ont reçu un avis favorable du CST en séance du 02/03/2026.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE

- De modifier le règlement du RIFSEEP comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attachés territoriaux (Catégorie A)

	Fonctions	Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 1	Chef de service administratif et financier	100	Ampleur encadrement/service Niveau de responsabilité, Responsabilité de gestion (30 ptsmax)	Expérience, Complexité de la fonction, niveau de qualification, diversité de domaine de compétence (40 pts max)	Responsabilité prononcée (30 pts max)
	Chargé de mission communication	60			
groupe 4	Chargé de mission RGD-DPO	60			
	Responsable RH	80			
	Responsable gestion budgétaire et financière	80			

Rédacteurs (Catégorie B)

	Fonctions	Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 3	Gestionnaire de paie	80	Encadrement d'équipe, pilotage projet/service, niveau de responsabilité (30 ptsmax)	Expertise, expérience, compétences particulières, exercice de tâches relevant d'un grade supérieur (40 pts max)	Responsabilité prononcée, risques financiers contentieux, gestion de public (30 pts max)
	Responsable RH	100			
	Responsable commande publique et régie eau	100			
	Secrétaire de direction	50			

Adjoints Administratifs (Catégorie C)

	Fonctions	Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 2	Secrétaire de direction	70	Coordination d'équipe, pilotage projet/service, niveau de responsabilité (30 pts max)	Qualifications, expérience, diversité de tâches, exercice de tâches relevant d'un niveau supérieur (50 pts max)	Gestion du public, responsabilité prononcée (20 pts max)
	Assistante administrative du service	90			
	Agent d'accueil	50			
	Assistante administrative déchets	90			
	Assistante administrative eau et assainissement	90			
	Assistante comptable et gestion des abonnés	90			

Syndicat Mixte Trigone – délibération n°21 03 26 – REGLEMENT RIFSEEP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**FILIERE ANIMATION**

**Animateurs (Catégorie B)**

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 3	Responsable animation/prévention des déchets	80	Encadrement, gestion d'équipes, niveau de responsabilité (30 pts max)	Techniques éducationnelles, organisation travail, expérience, exercice de tâches relevant d'un grade supérieur (40 pts max)	Autonomie, gestion de public, public jeunes enfants (30 pts max)
	Animateur	70			

**Adjoints d'animation (Catégorie C)**

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 1	Responsable animation/prévention des déchets	100	Encadrement, gestion d'équipes, niveau de responsabilité (30 pts max)	Techniques éducationnelles, organisation travail, expérience, exercice de tâches relevant d'un grade supérieur (40 pts max)	Autonomie, gestion de public, public jeunes enfants (30 pts max)
	Animateur	90			

**FILIERE TECHNIQUE**

**Ingénieurs (Catégorie A)**

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 1	Directeur général des services	100	Ampleur du champ d'action, Niveau de responsabilité, responsabilité de gestion (30 pts max)	Expertise, complexité de la fonction, niveau de qualification, diversité de domaine de compétence (40 pts max)	Responsabilité prononcée (30 pts max)
	Chef de service déchets	100			
groupe 2	Chef de service Eau et assainissement	100			
	Chef de service pôle amélioration continue	100			
	Adjoint au chef de service déchets	80			

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 3	Responsable support exploitation eau et assainissement	60	Encadrement, pilotage projet/service, responsabilité de gestion (30 pts max)	Expérience, Complexité de la fonction, niveau de qualification, diversité de domaine de compétence (40 pts max)	Responsabilité prononcée (30 pts max)
	Responsable exploitation sites ext. Déchets	80			
	Responsable exploitation Eau et AC	80			
	Responsable maintenance	80			
	Responsable qualité sécurité	60			
	Responsable ANC	60			
	Responsable bureau d'études	80			
	Chargé de mission réglementaire et projets déchets	60			
	Chargé de mission AMO/MOE	40			
	Responsable exploitation déchèterie	60			

**Techniciens (Catégorie B)**

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 1	Responsable bureau d'études	100	Encadrement, pilotage d'un outil industriel/service, conduite de projet, niveau de responsabilité (40 pts max)	Technicité, expérience, compétences particulières, exercice de tâches relevant d'un grade supérieur (40 pts max)	Responsabilité prononcée, gestion de public (20 pts max)
	Responsable exploitation Eau et AC	100			
	Responsable maintenance	100			
	Chef de service amélioration continue	100			
	Responsable exploitation sites ext. Déchets	100			
	Responsable exploitation déchèterie	100			
	Responsable ANC	80			
	Responsable support exploitation eau et assainissement	80			

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 2	Chargé de mission réglementaire et projets déchets	100	Encadrement, pilotage d'un dossier/service, conduite de projet, niveau de responsabilité attendu (40 pts max)	Technicité, expérience, compétences particulières, exercice de tâches relevant d'un grade supérieur (40 pts max)	Responsabilité prononcée, gestion de public (20 pts max)
	Chargé de mission données et informatique	100			
	Adjoint au responsable exploitation Eau et AC	100			
	Chargé de contrôle en assainissement	70			
	Chargé d'études et exploitation	65			
	Chargé de mission AMO/MOE	65			

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 3	Agent d'exploitation production eau	60	Coordination d'équipes, pilotage d'un outil industriel ou service, niveau de responsabilité attendu (30 pts max)	Technicité, expérience, compétences particulières, exercice de tâches relevant d'un grade supérieur (40 pts max)	Autonomie, responsabilité prononcée, gestion de public (30 pts max)
	Agent exploitation et maintenance sites ext. déchets	40			
	Assistant QHSE	80			
	Référent usine production eau potable	80			

**Adjoints Techniques, Agents de maîtrise (Catégorie C)**

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 1a	Chargé de mission données et informatique	60	Coordination d'équipes, contrôle site, pilotage d'un outil industriel ou service, niveau de responsabilité attendu (40 pts max)	qualifications, expérience, connaissances particulières, exercice de tâches relevant d'un niveau supérieur (50 pts max)	exposition physique, autonomie/travail isolé (20 pts max)
	Responsable exploitation eau et assainissement collectif	100			
	Adjoint au responsable exploitation Eau et AC	100			
	Assistant QHSE	100			
	Responsable exploitation déchèterie	100			
	Référent usine production eau potable	100			
groupe 1b	Agent d'exploitation production eau et AC	90			
	Agent d'exploitation distribution eau et AC	70			
	Agent d'exploitation et maintenance sites ext. déchets	60			
	Cariste centre de tri coordonnateur	70			
	Agent chargé de contrôle en assainissement	70			
Agent de maintenance	70				

Fonctions		Max de points/fonction	critère 1	critère 2	critère 3
groupe 2a	Agent sur sites extérieur déchets	75	Coordination d'équipes, contrôle site, pilotage d'un outil industriel ou service, niveau de responsabilité attendu (40 pts max)	Qualifications, expérience, connaissances particulières, exercice de tâches relevant d'un niveau supérieur (40 pts max)	Travail à la chaîne, travail en extérieur, Manipulation de déchets, horaires décalés, exposition physique (50 pts max)
	Responsable de site ISDND	100			
	Agent d'entretien	30			
	Agent de déchèterie	75			
groupe 2b	Opérateur de tri	60			
	Opérateur de tri coordonnateur	80			
	Cariste centre de tri	85			

Le Président  
Francis DUPOUEY

Syndicat Mixte Trigone – délibération n°21 03 26 – RÈGLEMENT RIFSEEP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.